

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2021

---

RESPONSABILITÉ PÉNALE ET À LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (N° 4387)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL356

présenté par  
M. Mis, rapporteur

-----

### ARTICLE 8

Au début de l'alinéa 24, ajouter la mention :

« II. – ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.